

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

<u>QUEL TITRE ?</u>	3
LE REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP) RESUME DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION	3
INTITULE	3
NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE	3
RESUME DU REFERENTIEL D'EMPLOI OU ELEMENTS DE COMPETENCE ACQUIS	3
COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	4
SECTEURS D'ACTIVITE OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DE CE DIPLOME, CE TITRE OU CE CERTIFICAT	5
TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES	5
REGLEMENTATION D'ACTIVITES	6
CODES DES FICHES ROME LES PLUS PROCHES :	6
<u>A QUI S'ADRESSE CETTE PROCEDURE ?</u>	6
<u>LES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE.</u>	6
ETAPE 1 :	6
ETAPE 2 :	7
ETAPE 3 :	7
ETAPE 4 :	7
<u>LE DOSSIER PROFESSIONNEL A PRESENTER A LA COMMISSION DE VAE : LIVRET N°2</u>	8
<u>LA RENCONTRE AVEC LE JURY DE VAE</u>	9
LE LIEU	9
LE JURY	9
LA SOUTENANCE	9
LA DELIBERATION	10
<u>VALIDATION PARTIELLE</u>	10

**GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL**

<u>LA REMISE DES DIPLOMES</u>	11
<u>LES FRAIS DE PRESENTATION</u>	11
<u>LIVRET N°1</u>	12
<u>RUBRIQUE N°1 : INFORMATIONS VOUS CONCERNANT</u>	12
<u>RUBRIQUE N°2 : VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL</u>	13
<u>RUBRIQUE N°3 : VOTRE NIVEAU DE FORMATION</u>	14
POUR VOS ACTIVITES SALARIEES, VOUS FOURNISSEZ :	15
POUR VOS ACTIVITES BENEVOLES, VOUS FOURNISSEZ :	15
<u>RUBRIQUE N°4: DECLARATION SUR L'HONNEUR</u>	17
<u>LIVRET N°2</u>	18
ACTIVITE N°1 : PROSPECTION ET ENTRETIEN D'UN RELATIONNEL CLIENT	18
ACTIVITE N°2 : RECUEIL ET CONCEPTION D'UN BRIEF	19
ACTIVITE N°3 : CREATION ET CONCEPTION D'UNE CAMPAGNE EN FONCTION DES EXIGENCES DU BRIEF ET DES DIFFERENTS MEDIAS.	20
ACTIVITE N°4 : CONCEPTION ET DE LA REALISATION DES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA PRODUCTION DE LA CAMPAGNE	21
ACTIVITE N°5 : ENCADRER LE TRAVAIL D'UNE EQUIPE CREATIVE OU CELUI DES PRESTATAIRES EXTERIEURS (IMPRIMEUR, DEVELOPPEUR WEB)	22
ACTIVITE N°6 : ENTRETENIR UNE VEILLE CREATIVE, TECHNIQUE ET DOCUMENTAIRE	23
<u>DESCRIPTIF DE L'EXPERIENCE SALARIEE/NON SALARIEE/BENEVOLE EN RAPPORT AVEC LE TITRE VISE (DANS L'ORDRE ANTI-CHRONOLOGIQUE)</u>	26
<u>LISTE DES DOCUMENTS ET DES JUSTIFICATIFS JOINTS A VOTRE DEMANDE</u>	27

**GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL**

Quel titre ?

Cette procédure porte sur l'obtention du titre de **Directeur (trice) artistique en design graphique et digital** nsf 132g et 320 certifié au niveau I du répertoire national des compétences professionnelles par Arrêté du 26 septembre 2016 publié au J.O du 4 octobre 2016.

Il peut être retrouvé sur le site : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=27035>

Dont voici un extrait de la fiche répertoire.

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Directeur (trice) artistique en design graphique et digital

Autorité responsable de la certification Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Ecole Supérieure des Arts Modernes Directeur ESAM DESIGN

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF : 132g et 320

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Que ce soit dans le cadre d'une activité free-lance ou d'un exercice du métier dans une agence ou un studio de création le directeur ou la directrice artistique conduit des projets de repositionnement ou de communication graphique d'une marque ou d'une entreprise.

Il/elle dirige des équipes chargées de mettre en œuvre un vocabulaire graphique qu'il a préconisé. Ce vocabulaire graphique est mis au service de la reconnaissance d'une marque, ou d'une entité sur tous ses supports de communication. (Edition, Signalétique, Packaging, Site Web, Supports Digitaux, Vidéos, Retail).

Dans le cadre de l'exercice de son métier il/elle est amené/e à mener les activités classiques d'un/e chef/fe de projet mais appliquées aux domaines du design graphique.

- Etude de faisabilité de la problématique du donneur d'ordre.
- Conception de nouveaux supports de communication.
- Production de ces supports en établissant un planning et un budget.
- Veille de l'évolution du métier (technologies et tendances).

Son expertise va s'appliquer dans :

- Sa maîtrise de l'environnement de l'édition et de l'impression.
- Sa maîtrise de l'environnement web et digital.
- La démonstration de son vocabulaire graphique personnel.

Il/elle peut être amené à créer, concevoir et produire dans divers domaines du monde du graphisme :

- L'identité visuelle, l'édition, l'affiche, la typographie, le packaging, la vidéo,
- La photographie, l'illustration, les campagnes publicitaires, l'animation,
- Le retail, la signalétique, le design de site internet, le multimédia, le responsive design, les applications internet, les interfaces d'objets connectés, la presse, l'édition.

Compétences ou capacités évaluées

Dans le cadre d'un projet de communication graphique directeur (trice) artistique est capable de :

- De réaliser une étude faisabilité du projet : recueillir le brief, l'analyser et conseiller son client sur la stratégie de communication à adopter (supports de communication adaptés à la cible).
- Créer avec son équipe, de présenter et de proposer plusieurs pistes de direction artistiques à son client.
- Concevoir avec son équipe le projet choisi conjointement avec le client.
- Produire le projet, d'encadrer son équipe et les prestataires extérieurs, de planifier le travail, de définir le budget et résoudre les problèmes de production.
- Maîtriser l'environnement du graphisme Print et de l'édition.

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

- Maîtriser l'environnement du graphisme Web et digital.
- Développer un vocabulaire graphique personnel.
- Assurer une veille de l'évolution des technologies, des tendances et de la réglementation de son métier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agence de publicité

Agence de communication

Studio de création

Service graphisme intégré chez un annonceur Agence d'événementiel

Activité indépendante

Presse

Cet exercice peut rester généraliste ou spécialisé dans un domaine déterminé.

Identité visuelle

Edition

Packaging

Web et multimédia

Animation et vidéo

Illustration

Types d'emplois accessibles

Concepteur graphiste

**GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL**

Directeur artistique

Web master ou webdesigner

Graphiste

Réglementation d'activités

Cette activité peut être pratiquée en tant que salarié ; indépendant ; auto entrepreneur et graphiste inscrit à la maison des artistes

Gérant de société EURL, SCO, SNC ou SARL

Codes des fiches ROME les plus proches :

Graphiste concepteur E1205

Première demande

A qui s'adresse cette procédure ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les différentes étapes de la procédure.

4 étapes ponctuent cette procédure.

Etape 1 :

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Du 15 octobre au 31 mars de chaque année : rendez-vous d'information avec un membre de la direction ou de l'équipe pédagogique de l'ESAM design. Le candidat y expose son projet, son parcours et sa motivation.

Etape 2 :

Avant le 31 mars le candidat dépose ou envoie à l'organisme son dossier de recevabilité de sa demande (livret N°1).

Ce dossier administratif comprend :

- ✓ Le Livre n°1 : DE DEMANDE DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE D'OBTENTION DU DIPLOME DE VAE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL
- ✓ Un curriculum vitae et un dossier de références présentant les projets sur lesquels le candidat a travaillé.
- ✓ Les justificatifs de son exercice professionnel pendant une durée cumulée de 1 an en France : bulletins de salaires, ou certificats de travail, ou extrait kbis de société, ou justificatif du paiement de la taxe professionnelle, ou déclaration accompagné de facturation en tant que auto entrepreneur.
- ✓ Son parcours de formation et les justificatifs de ses diplômes, certificats ou évaluation obtenus.
- ✓ Une lettre de motivation exposant les motifs de la demande de VAE pour ce titre.
- ✓ Un engagement sur l'honneur de ne pas déposer plus de 2 autres demandes de VAE autre que celle susmentionnée pour l'année civile en cours.

Etape 3 :

Réception de l'avis de recevabilité du dossier et de sa présentation devant la commission de VAE avant le 10 Avril.

Si l'ESAM design venait à rendre un avis défavorable elle doit l'argumenter par écrit auprès du candidat ;

Etape 4 :

Soutenance du dossier devant un jury de VAE.

Cette soutenance est programmée pendant la première quinzaine de Juin.

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Le dossier professionnel à présenter à la commission de VAE : livret N°2

Outre le dossier de recevabilité, le candidat constitue un deuxième dossier de VAE proprement dit.

Ce dossier comprend :

- ✓ **Le livret N°2** rempli qui correspond à un descriptif et une analyse des activités menées et des responsabilités confiées au sein de ces activités ; et à un bilan des compétences et savoirs acquis
- ✓ Il inclut dans ce livret à titre d'exemples : au moins **deux projets complets**, correspondant au secteur d'activité couvert par le titre et permettant de justifier de la maîtrise des activités suivantes: Ces projets doivent porter sur différents médias : web, packaging, édition. La présentation d'un site web est obligatoire.
- ✓ **Le book professionnel** du candidat retraçant son expérience professionnelle et les différents projets qu'il a mené
- ✓ **Un book créatif** regroupant des travaux réalisés dans le cadre professionnel ou personnel

Les candidats peuvent demander une **assistance méthodologique** en centre pour réaliser leur dossier, en fonction des disponibilités de l'école. Les modalités peuvent être adaptées suivant le nombre de candidats. Cette assistance est facultative.

A partir des **cinq éléments présentés** et pendant sa soutenance le candidat doit prouver son aptitude à mener les activités exposées dans le référentiel métier.

Il doit pouvoir justifier de ses **capacités à prospecter et entretenir un relationnel client**.

Et notamment de pouvoir produire un document de présentation de son activité.

Son dossier doit retracer sa méthode de **recueil et de conception d'un brief** auprès de son client.

Il peut montrer ses comptes-rendus de réunions préliminaires et le brief final.

Il atteste de sa connaissance des budgets, des médias des plannings et de l'adéquation des stratégies choisies aux besoins de l'annonceur.

Il présente les **différentes pistes créatives** proposées pour ses projets en complément de la piste retenue.

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Il doit prouver son aptitude à **créer selon différents médias** (web, édition, affiche, packaging)

Il présente sa maîtrise de la **conception et de la réalisation des documents** nécessaires à la production de la campagne.

Pendant l'entretien le jury s'enquiert de sa **capacité à encadrer** une équipe créative ou des prestataires extérieurs (imprimeur, développeur web)

Pour prouver sa capacité à **entretenir une veille de son métier** il peut présenter des créations personnelles liées à l'art contemporain ou au graphisme

Ou exposer sa vision de l'évolution de son métier accompagnée des moyens et des méthodes qu'il déploie pour s'adapter.

La rencontre avec le jury de VAE

Le lieu

L'*ESAM design* ne dispose que d'un seul centre de certification :

17 Rue Jacquemont 75017 Paris ou les lieux qui en constituent ses annexes.

Le jury

Le dossier est présenté devant un jury composé de 4 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école.

Au sein cette équipe, un équilibre entre employeurs et employés et entre hommes et femmes est assuré. (Il est à noter que les membres de l'équipe pédagogique de l'*ESAM design* sont tous des professionnels en exercice).

La soutenance

L'entretien dure au minimum une heure. Le candidat expose son parcours, sa démarche, son engagement créatif et professionnel et présente de manière structurée et formelle les projets choisis pour constituer son dossier. Le jury examine les documents et évalue les acquis de l'expérience en regard des compétences requises telles qu'elles sont décrites dans le référentiel d'activités et de compétences enregistré au RNCP et selon des critères d'évaluation identiques.

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

La délibération

Suite à l'entretien et après délibération, le jury peut attribuer le titre, procéder à une validation partielle ou ne valider aucune compétence. Il énonce le résultat à l'oral après la délibération et adresse ensuite une confirmation écrite du résultat sous 8 jours.

Le jury de VAE se réunit un fois par an.

Le jury est souverain.

Validation partielle

A défaut, le jury peut valider l'expérience du candidat pour une partie des connaissances, aptitudes et compétences exigées pour l'obtention du certificat.

En cas de validation partielle, le jury se doit d'informer le candidat sur la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire et de formuler des préconisations sur les modalités d'obtention desdites compétences (orientation professionnelle, formation complémentaire, etc.). Le président du jury remet un rapport détaillé à la direction de l'école. Par ailleurs, toute validation partielle donne lieu à la délivrance d'une attestation.

Cette validation partielle est acquise définitivement.

Le candidat souhaitant compléter ses compétences et en apporter la preuve de nouveau au jury pourra alors bénéficier de l'assistance méthodologique à la formalisation de son dossier.

Le candidat devra repasser devant le jury de VAE qui se réunit une fois par an pendant la première quinzaine de juin.

Une demande de soutenance sus ces aptitudes partielles devra être déposée ou envoyer à l'ESAM Design par recommandé avant le 31 mars de chaque année.

Le jury jugera de l'acquisition de ces compétences, connaissances et aptitudes complémentaires suivant les mêmes critères d'évaluation qu'à la session initiale et décidera alors de l'attribution du titre.

Chaque candidat ne peut disposer que d'une seule session complémentaire afin de valider l'intégralité des compétences. Aucun autre délai ne sera accordé.

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Il est rappelé que la durée de validité des décisions prises par le jury de VAE est définitive.

La remise des diplômes

Comme pour les jeunes diplômés de la formation initiale, les candidats reçus au diplôme par le biais de la procédure de VAE, reçoivent leur certificat à l'occasion de la cérémonie de remise programmée dans un délai de 20 jours après la soutenance.

Les frais de présentation

La préparation du jury, les séances de conseil et la réunion du jury ont un coût.

Une distinction est faite entre les anciens élèves imprégnés de l'ambiance de l'école dont nous possédons des éléments du dossier scolaire et qui n'ont pas pu bénéficier de la certification du titre et les professionnels extérieurs.

La préparation du jury, les séances de conseil et la réunion du jury ont un coût qui peut être pris en charge dans le cadre du CPF.

Pour la session de juin 2018

Les frais de soutenance de VAE s'élèvent à 300 euros pour un ancien élève de l'ESAM design.

Les frais de soutenance pour un professionnel non issu de l'école s'élèvent à 650 euros.

En cas de validation partielle, le candidat sera exonéré des frais de soutenance du 2ème passage pendant 5 ans. Au-delà elle sera facturée au même prix que les anciens élèves.

ESAM design étant régie par la loi Astier, elle n'est pas assujettie à la TVA..

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

LIVRET N°1

**DE DEMANDE DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE D'OBTENTION DU
DIPLOME DE VAE DE DIRECTEUR ARTISTIQUE EN DESIGN GRAPHIQUE ET
DIGITAL**

DEMANDE DE DIPLOME OU DE TITRE DELIVRÉ PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE AU
NOM D'UN MINISTERE

LIVRET DE RECEVABILITE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

Intitulé complet du diplôme : designer graphique nsf : 132g et 320

Délivré par l'ESAM Design. Arrêté du 26 septembre 2016 publié au J.O du 4 octobre 2016

Ce livret est à adresser à l'ESAM design avec les documents demandés avant le 31 mars de chaque année.

L'ESAM design statue sur la recevabilité et envoie sa réponse au plus tard le 10 avril de l'année en cours.

RUBRIQUE N°1 : Informations vous concernant

Titre :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Nom de naissance :
Nom d'épouse :
Premier prénom :
Autres prénoms :
Adresse :
Code Postal :
Ville :

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Pays de résidence :
Tél. domicile :
Tél. travail :
Tél. mobile :
Date de naissance:
Nationalité :	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Rattaché à un pays européen <input type="checkbox"/> Autre :
Département de naissance :
pays de naissance :

RUBRIQUE N°2 : Votre parcours professionnel

Dernier emploi occupé ou dernière fonction :
Votre situation actuelle :
Exercez-vous une activité de bénévole dans une association, un syndicat?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vous êtes actuellement:	<input type="checkbox"/> En situation d'emploi <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Intérim <input type="checkbox"/> Travailleur indépendant <input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Militaire <input type="checkbox"/> contrat aidé ou contrat en alternance <input type="checkbox"/> En situation d'inactivité <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Inscrit(e) à Pôle Emploi :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Si oui, depuis:	<input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 1 an à 2 ans <input type="checkbox"/> 2 ans à 3 ans <input type="checkbox"/> 3 ans ou plus
Etes-vous indemnisé au titre de l'assurance chômage (ARE)?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Etes-vous allocataire du RSA ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Etes-vous allocataire d'autres minima sociaux que le RSA? (ASS, API, AI, veuvage, AAH...):	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Etes-vous reconnu travailleur handicapé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

RUBRIQUE N°3 : Votre niveau de formation

Renseignements concernant votre niveau de formation : (cochez les cases qui correspondent à votre situation)	
Dernière classe suivie :	<input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> 2 ^{nde} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} de l'enseignement général <input type="checkbox"/> CAP ou BEP <input type="checkbox"/> Terminale <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de Licence, DUT, BTS ou équivalent <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année de Licence <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle de l'enseignement supérieur ou équivalent
Diplôme le plus élevé obtenu :	<input type="checkbox"/> Aucun diplôme <input type="checkbox"/> Certificat d'étude primaire (CEP) <input type="checkbox"/> Brevet des collèges (BEPC), DNB ou équivalent <input type="checkbox"/> CAP, BEP ou autre certification de même niveau <input type="checkbox"/> Baccalauréat général, technologique, professionnel <input type="checkbox"/> ESEU, DAEU, ou autre certification de niveau IV <input type="checkbox"/> DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau III

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE

EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

	<input type="checkbox"/> Diplôme de niveau II : licence (ou maîtrise) <input type="checkbox"/> Diplôme de niveau I : master (ou DESS, DEA), titre d'ingénieur, diplômé
Avez-vous obtenu un diplôme ou un titre à l'issue d'une formation professionnelle?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, lequel.....

Attention, pour certains titres ou diplômes, il peut vous être demandé des pièces complémentaires. Merci de vous reporter au document fourni, correspondant au titre ou diplôme que vous visez s'il y a lieu.

1. Pour justifier de votre identité, vous fournissez :

- ✓ une photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou une photocopie de votre passeport
- ✓ ou une photocopie de votre titre de séjour

2. Pour justifier de chacune de vos activités :

Pour vos activités salariées, vous fournissez :

- ✓ soit une attestation signée de votre employeur (modèle joint dans le document annexe)
- ✓ soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent) si vous ne pouvez pas ou si vous ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur.
- ✓ vous pouvez joindre un relevé de carrière (demandé à la CNAV des travailleurs salariés pour Paris et sa région et à la CRAM pour la province) en complément.

Pour vos activités bénévoles, vous fournissez :

- ✓ une attestation signée par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature. Cette attestation est obligatoire pour que vos activités bénévoles soient prises en compte.

Pour vos activités non salariés (libérales), vous fournissez :

- ✓ l'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSAFF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

RUBRIQUE N°4: Déclaration sur l'honneur

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), _____,

déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme visé constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à _____

le _____

Signature du candidat :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

LIVRET N°2

Descriptif analyse des activités menées et des responsabilités confiées au sein de ces activités; et un bilan des compétences et savoirs acquis

Activité n°1 : Prospection et entretien d'un relationnel client

Présentation du cadre de votre intervention

Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Présentation des documents y afférents lors de l'examen par le jury :	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre :	
Activité n°2 : Recueil et conception d'un brief	
Présentation du cadre de votre intervention	
Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Présentation des documents y afférents lors de l'examen par le jury :	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre :	
Activité n°3 : Création et conception d'une campagne en fonction des exigences du brief et des différents médias.	
Présentation du cadre de votre intervention	
Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Présentation des documents y afférents lors de l'examen par le jury :	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre :	
Activité n°4 : Conception et de la réalisation des documents nécessaires à la production de la campagne	
Présentation du cadre de votre intervention	
Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Présentation des documents y afférents lors de l'examen par le jury :	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre :	
Activité n°5 : Encadrer le travail d'une équipe créative ou celui des prestataires extérieurs (imprimeur, développeur web)	
Présentation du cadre de votre intervention	
Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Présentation des documents y afférents lors de l'examen par le jury :	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre	
Activité n°6 : Entretenir une veille créative, technique et documentaire	
Présentation du cadre de votre intervention	
Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Présentation des documents y afférents lors de l'examen par le jury :	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	

**GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL**

Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE

EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Descriptif de l'expérience salariée/non salariée/bénévole en rapport avec le titre visé (dans l'ordre anti-chronologique)

NOM :

Prénom :

Emploi ou fonction Bénévole occupé	Nom et lieu De l'entreprise (ou Autre structure) dans Laquelle les activités ont été exercées	Secteur d'activité De l'entreprise ou De la structure	Statut dans cet 1 :Emploi : 2 :Salarié 3 :Bénévole 4 :Travailleur indépendant 5 :Profession libérale	Temps de travail 1 : tps complet 2 : tps partiel 3 : autre (indiquer le nombre d'heures par mois)	Total des heures Effectuées dans Cette fonction ou Cet emploi	Périodes d'emploi		Principales Activités exercées en rapport Avec le titre visé
						Date de début	Date de fin	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Liste des documents et des justificatifs joints à votre demande

Nom.....Prénom

Documents fournis	nombre	Descriptif	Commentaires	
CV + Lettre de motivation				
Livret rempli				
Justificatif d'identité Précisez la nature de la pièce d'identité				
Justificatifs d'activité				
Certificats de travail			Date de début	Date de fin

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR (TRICE) ARTISTIQUE
EN DESIGN GRAPHIQUE ET DIGITAL

Attestation d'emploi				
Bulletins de salaires				
Contrats de travail				
Autres				
Justificatifs de diplômes ou Du relevé de notes Ouvrant droit à dispenses ou bénéfices				
Lettre de recevabilité	A remplir par l'administration		Envoyé le	
Date de réception du dossier				